



À l'attention de M. Audun Lem
Directeur adjoint, Division de Pêcheries
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture - FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

Bruxelles / Madrid, le 8 février 2019

Objet : Lignes directrices de la FAO relatives à la durabilité sociale sur la chaîne de valeur halieutique

Cher M. Lem,

Les partenaires sociaux de l'UE dans le secteur de la pêche (Europêche et ETF) et le Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC) désirent féliciter la FAO pour avoir pris l'initiative d'ouvrir une période de consultation publique afin de développer un document d'orientation visant à promouvoir la durabilité sociale dans le secteur de la pêche, tout au long de la chaîne de valeur halieutique. Ce document sera, à n'en pas douter, très utile pour aider les acteurs de la chaîne de valeurs à mettre en place les instruments juridiques, les critères et les mesures pertinents existant actuellement concernant la conduite d'entreprise responsable, l'observance et le respect des droits de l'homme et les normes internationales en matière de travail.

Les partenaires sociaux de l'UE dans le secteur de la pêche et le LDAC croient qu'il est tout aussi important, voire même plus, de chercher à améliorer le degré de ratification et de mise en place, de la part des gouvernements, des instruments et des mesures qui existent actuellement et englobent les conditions de vie et de travail, la sécurité en mer, les droits de l'homme et les normes internationales en matière de travail. Dans ce but, les lignes directrices devraient également établir les principes et les fondements d'une feuille de route vouée à encourager et à faciliter une prompte ratification et mise en place des conventions internationales existantes de la part des États Membres. Nous voulons plus concrètement parler de : (a) *Accord de l'OMI du Cap de 2012 sur la mise en œuvre des dispositions du Protocole de 1993 relatif à la Convention internationale de Torremolinos de 1977 sur la sécurité des navires de pêche (dans sa version modifiée)* ; (b) *Convention internationale de l'OMI sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille de 1995 (Convention STCW-F)* ; (c) *Convention de l'OIT concernant le travail dans le secteur de la pêche de 2007 (C188)* et (d) *Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée*. Les parties prenantes communautaires plaident depuis des années en faveur de la ratification de ces Conventions, mais le degré de ratification reste faible.



Cet objectif était l'une des principales conclusions de la réunion tripartite consacrée aux questions liées aux pêcheurs migrants de l'Organisation internationale du travail tenue à Genève en septembre 2017, où l'OIT s'est vu confier le développement, en étroite collaboration avec d'autres agences pertinentes des Nations Unies, d'une feuille de route efficace visant à une rapide mise en place à l'international des accords internationaux concernant le travail dans le domaine de la pêche. L'accent a particulièrement été mis sur le besoin d'accroître le nombre de pays adhérant à la Convention de l'OIT C188 et d'aligner les politiques de pêche sur les normes internationales de sécurité en mer. Une plus grande collaboration entre les agences des Nations Unies et une utilisation efficace des directives disponibles sont donc essentielles pour éviter la duplication des activités et des ressources.

Les partenaires sociaux et le LDAC souhaitent réaffirmer qu'ils sont tout disposés à soutenir et à participer aux travaux de la FAO en matière de rédaction de lignes directrices concluantes et adaptées à la mesure du secteur halieutique. Nos représentants désirent donc prêter leur soutien à toute étape à l'équipe d'experts engagée par la FAO pour se livrer à ces travaux. Les parties prenantes représentées par nos organisations se sont totalement engagées à atteindre les objectifs précités et à faire avancer la dimension sociale des pêches de sorte à assurer un solide degré de durabilité au plan mondial.

Très cordialement,

Flemming Smidt

Ment van der Zwan

Iván López van der Veen

Pour l'ETF

Pour Europêche

Pour le CCPL / LDAC

Comité de dialogue social

Comité de dialogue social

Comité Consultatif pêche lointaine